



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

GUIDE PRATIQUE DE

L'ACCESSIBILITÉ



03-2025



Découvrez nos lignes de tramway
et de bus en audio-description sur
reso-m.fr/audio.



1

Définitions

1

2

Mon réseau

2

3

Mes voyages

3

4

Mon titre
de transport

4

5

Bon à savoir

5

**Le SMMAG et les exploitants
de M réso s'engagent depuis
toujours pour l'accessibilité
des transports publics
du territoire.**



M réso est le réseau de transports en commun de la Métropole grenobloise, du Grésivaudan et du Pays Voironnais qui relève de la compétence du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG). M réso, poursuit et amplifie une politique d'accessibilité pionnière destinée à répondre aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite. Dès 1987, l'ensemble du réseau de tramway était 100 % accessible et maintenant, la quasi-totalité des lignes de bus l'est également.

Chaque année, des efforts constants sont réalisés afin d'améliorer la qualité des services proposés aux voyageurs. De la formation spécifique des agents à la rénovation des équipements, en passant par la création de nouveaux services toujours plus innovants, M réso met un point d'honneur à vous proposer plus que de simples déplacements : une mobilité facilitée, connectée, intégrée à la vie quotidienne.

Au fil de ces rubriques, vous retrouverez toute l'information nécessaire pour voyager en toute sérénité : conseils pratiques, détails des services 100 % personnalisables. Ce guide vous présente les dispositifs d'accessibilité et vous accompagne dans la préparation de vos déplacements sur le réseau M réso.

Bonne lecture et bon voyage.

Qu'est-ce que la mobilité réduite ?

La mobilité réduite est une situation de handicap ou une autonomie restreinte due à une diminution des capacités de déplacements dans l'espace public, de manière temporaire ou définitive. Les difficultés de mobilité peuvent être liées à l'âge, à la maladie ou à un état provisoire mais aussi à un handicap temporaire ou définitif.

Les difficultés de mobilité peuvent aussi bien être visibles qu'invisibles :

- UFR : usager en fauteuil roulant,
- plâtre, canne, béquilles, prothèse,
- personne avec landau ou poussette,
- femme enceinte,
- petite ou grande taille,
- obésité,
- difficulté cardiaque ou respiratoire,
- rhumatisme et arthrite,
- handicap psychique,
- déficience visuelle,
- déficience intellectuelle,
- déficience auditive, etc.



1

2

3

4

5



Qu'est-ce que le handicap ?

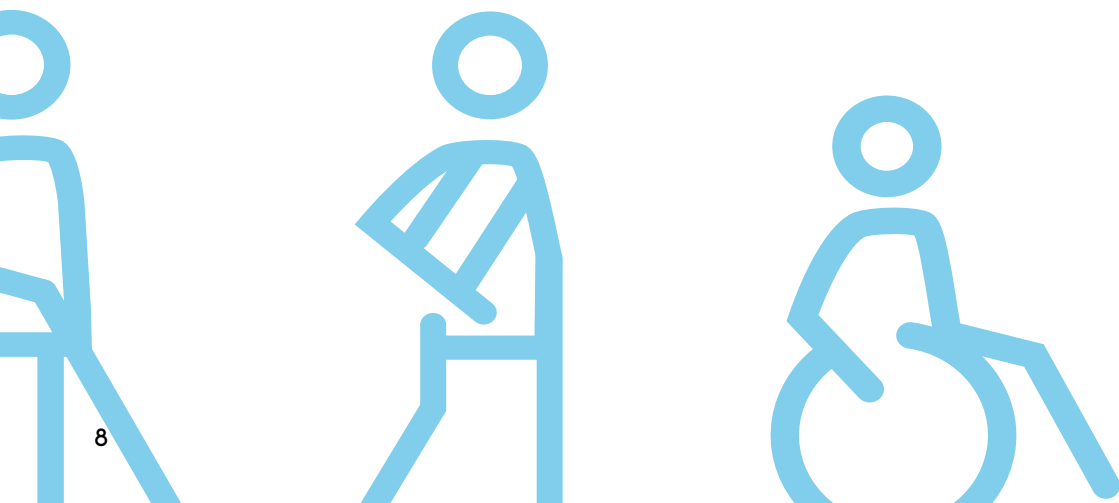
LE HANDICAP SENSORIEL

Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle. La malvoyance est multiforme : elle peut consister en un problème de netteté de vue, de perception des couleurs et des contrastes... Afin de se déplacer avec plus de sécurité, les personnes peuvent avoir recours à une aide technique, « la canne blanche longue » ou un chien-guide.

Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.

LE HANDICAP COGNITIF

Ces personnes ont du mal à comprendre, à mémoriser les informations, à se repérer et à identifier le cheminement à suivre.



LE HANDICAP MOTEUR

Le handicap moteur se traduit par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.

LE HANDICAP PSYCHIQUE

Le handicap psychique se distingue du handicap mental. Les capacités intellectuelles sont indemnes mais c'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente. Dans le handicap psychique, c'est l'organisation qui est en cause, comme l'organisation du temps, la possibilité de communiquer de façon participative, de mémoriser...





LA MAJORITÉ DES LIGNES DU RÉSEAU EST DECLARÉE ACCESSIBLE

Le réseau tramway, rames
et stations, est entièrement
accessible depuis
sa création en 1987.

**Retrouvez l'accessibilité de
vos arrêts bus sur les fiches
horaires disponibles
sur reso-m.fr.**





2

3

4

5

Le réseau de tramway



Le réseau tramway vous accompagne dès 4 h 30 du matin et le soir jusqu'à 1 h 30 environ, avec 5 lignes qui relient l'ouest, l'est, le nord et le sud de la métropole. Les stations et équipements desservis sont présentés par ligne, avec leurs correspondances associées.





2

3

4

5

Le réseau de bus

CHRONO

Identifiable par la lettre « C », ces lignes circulent à partir de 05h30 et en soirée.

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8

Les lignes Chrono urbaines offrent :

- un passage toutes les 5 à 12 minutes de 7 h à 19 h ;
- des périodes de fonctionnement simplifiées ;
- une desserte de soirée attractive jusqu'à 1 h du matin, 7 jours sur 7 toute l'année ;
- des bus toutes les 20 minutes le dimanche.

C9 C10 C11 C12 C13 C14

Les lignes Chrono Interurbaines permettent :

- des déplacements longs grâce à des parcours rapides et directs ;
- Des bus de type autocar, adaptés et accessibles.

PROXIMO

13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 30 31
32 33 34 35 36 37 80 82 84 85 86 88 89 90 91 92

Les lignes Proximo assurent une desserte de proximité en milieu urbain ou périurbain. Leurs itinéraires sont ajustés pour assurer des dessertes complémentaires aux lignes tram et Chrono, avec lesquelles elles sont en correspondances aux principaux arrêts du réseau.

Fiches horaires disponibles en agences de Mobilité.



FLEXO

LES VÉHICULES DES LIGNES FLEXO SONT ACCESSIBLES

Numérotées au-delà de 38, ces lignes sont accessibles à tous les voyageurs. Les lignes non accessibles aux UFR sont indiquées sur **reso-m.fr/lignes**

Pour les lignes qui fonctionnent en services sur réservation, il est nécessaire de réserver préalablement, jusqu'à 2 h avant le déplacement, sur le site **reso-m.fr** et via l'appli **MaResa** ou en appelant **04 38 70 38 70**.

Veillez à préciser vos besoins (véhicule adapté) : pour les usagers en Fauteuil Roulant, le délai de réservation est de 48 h pour nous permettre de trouver un véhicule adapté.



N62 **N93** **N94** **N95** **N96** **N97** **N98** **N99**

Numérotées par une lettre «N» suivi d'un numéro, ces lignes sont saisonnières (hors N62 et N93 qui circulent toute l'année) et permettent d'accéder aux stations de montagne. Certains trajets sont réservables directement en ligne.

Toutes les fiches horaires sont disponibles en agences de Mobilité, sur reso-m.fr et sur L'Appli M.



Le service **FLEXO+ PMR** : un transport collectif soumis à la réservation et à destination des personnes dont le handicap ne permet pas l'usage des lignes régulières accessibles.

SERVICE FLEXO+ PMR : conseil, accompagnement, transport, information au cours du déplacement.

Ce service, à destination des personnes à mobilité réduite, fonctionne sur réservation pour une desserte de porte-à-porte : personnes en fauteuil, personnes malvoyantes ou non voyantes, personnes bénéficiaires de la Carte Mobilité Inclusion mention «Invalidité» 80 % qui sont dans l'incapacité d'utiliser M réso ou de cheminer jusqu'à l'arrêt.



UNE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE AU **04 76 20 66 33**

- du lundi au jeudi,
de 8 h à 12 h
et de 13 h à 18 h
- le vendredi et pendant
les vacances scolaires
de 8 h à 12 h
et de 13 h à 16 h 30

2

3

4

5

Un seul accompagnateur est autorisé pendant le voyage sous réserve des places disponibles. Celui-ci est soumis à la tarification en vigueur. Les personnes dont le handicap le nécessite doivent obligatoirement être accompagnées (ex : autonomie insuffisante). L'accompagnateur doit être âgé de plus de 10 ans.

INSCRIVEZ-VOUS

Toute personne souhaitant utiliser le service **FLEXO+ PMR** de manière régulière ou occasionnelle doit faire une demande de dossier d'inscription par mail ou téléphone. L'inscription est complétée par un entretien individuel permettant de définir le besoin de transport spécifique selon le ou les trajets. Les délais d'inscription avant le premier trajet peuvent prendre plusieurs semaines.



RÉSERVEZ !

Anticipez votre déplacement pour obtenir la réservation qui vous convient le mieux. Le délai de réservation avant départ peut varier en fonction du nombre de places encore disponible à bord des véhicules.

LE SERVICE **FLEXXO+ PMR**
FONCTIONNENT TOUS LES JOURS
(SAUF LE 1^{ER} MAI) :

Métropole de Grenoble

- du lundi au vendredi de 6 h 30 à 00 h 30 ;
- le samedi de 7 h 15 à 00 h ;
- le dimanche et les jours fériés, de 8 h 15 à 21 h.

Grésivaudan

- du lundi au vendredi de 7 h 30 à 20 h.

Voironnais

- du lundi au samedi de 7 h à 20 h.

informations sur www.reso-m.fr/serviceflexo

BENJAMIN UTILISE LE SERVICE FLEXO+ PMR DE MANIÈRE RÉCURRENTÉ POUR DES TRAJETS PROFESSIONNELS ET/OU DES SOINS MÉDICAUX.



Ainsi, il appréhende les trajets de manière plus sereine et arrive au travail moins fatigué, d'autant qu'il partage ses journées entre 3 différents sites.

Ce que Benjamin apprécie également, ce sont les liens d'amitiés qu'il a créé avec les conducteurs du service dont la sympathie rend les déplacements plus agréables.



DES VOYAGES RÉGULIERS ?

Pour les transports réguliers, relatifs à un trajet identique répété (mêmes adresses, mêmes horaires), contactez le service **FLEXO+ PMR** dans un délai minimum de 3 semaines (hors vacances scolaires) avant la date du 1^{er} voyage. Le service vous proposera des horaires de transport en fonction des circuits existants et des moyens de transport disponibles.

En cas d'annulation ponctuelle (vacances, maladie...) ou de changement d'adresse, d'horaire et/ou d'itinéraire sur un déplacement régulier, vous devez en avvertir le service **FLEXO+ PMR** le plus tôt possible.

2

3

4

5



VOYAGEZ + !

Le service **FLEXP+ PMR** fonctionne de porte à porte (sur la voie publique, sans accompagnement à l'intérieur des bâtiments) ou en connexion à l'arrêt bus/tram le plus proche.

Avant la montée, vous devez être en mesure de rejoindre le véhicule sans l'aide du conducteur. De la même manière vous devez être en mesure de rejoindre votre destination une fois descendu (autonomie suffisante ou accompagnement). Le service est réalisé à l'aide de véhicules spécialement équipés.

ANNULATION

Si vous devez annuler votre déplacement réservé, informez au plus tôt le service **FLEXP+ PMR** par téléphone.

À LA MONTÉE

Dans le véhicule, vous devez valider votre titre de transport. Vous pouvez acheter un ticket 1 voyage auprès du conducteur.

Pour garantir la ponctualité du service offert à tous, **vous devez être présent**, sur le lieu de rendez-vous, **5 minutes à l'avance**. Tout retard doit rester exceptionnel. En cas d'absence, le conducteur peut poursuivre son trajet pour ne pas mettre en retard les autres passagers.



2

3

À BORD

Conformez-vous aux instructions du conducteur pour votre positionnement dans le véhicule. Le fauteuil roulant doit être équipé d'une ceinture ventrale et de crochets de fixation. Restez obligatoirement attaché à votre fauteuil et/ou à votre siège avec une ceinture de sécurité. Le conducteur fixera votre fauteuil roulant au plancher du véhicule à l'aide de crochets spécifiques.

Vélos, cyclomoteurs, scooters... ne peuvent être embarqués à bord.

4

5

Vos autres solutions de mobilité



LOCATIONS DE VÉLOS ADAPTÉS

Le service Mvélo+ propose à la location des tandems et tricycles. Renseignements en agence Gare, Campus, Presqu'île, Crolles, Voiron ou dans les agences de Mobilité.



DES VOITURES ADAPTÉES EN AUTOPARTAGE CITIZ !

Le réseau Citiz vous permet de louer une voiture en libre-service, pour 1 heure, 1 jour ou plus. Plusieurs véhicules équipés d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant sont proposés :

- à la station «Lavalette-Musée» à Grenoble, un Renault Kangoo avec 4 places et 1 place fauteuil PMR ;
- à la station «Robespierre» à Grenoble, un Ford Tourneo avec 5 places et 1 place fauteuil PMR.

De nombreux véhicules équipés de boîte automatique sont réservables. La conduite est simplifiée, pas besoin de changer les rapports de vitesse manuellement, et seulement deux pédales, pour l'accélérateur et le frein.

Emplacement soumis à évolutions, pensez à contacter la coopérative Citiz au préalable.

CES ÉQUIPEMENTS VOUS INTÉRESSENT ?

Contactez Citiz au
04 76 24 57 25
ou envoyez un email à :
aura@citiz.fr

Contactez Mvélo+ au
09 73 88 99 10
ou envoyez un email à :
agence@veloplus-m.fr

2

3

4

5

Mes voyages

- Les supports d'information à votre disposition.
- Les points d'information accessibles.
- Les outils d'aide au voyage.
 - Équipements en stations
 - Équipements à bord
 - Outils d'assistance aux déplacements





3

4

5

Les supports d'information à votre disposition

LE SITE RESO-M.FR

Retrouvez toute l'information utile sur le site internet reso-m.fr. Le site vous propose 3 grandes rubriques : vous accompagner dans vos déplacements, vous renseigner sur les tarifs et points de vente, et partager les actualités.

Le site www.reso-m.fr est conforme à 87,9 % au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) selon l'audit réalisé le 23 juillet 2025.

AUX ARRÊTS ET À BORD DES VÉHICULES

Consultez les plans du réseau, les principaux tarifs et règles pour bien voyager.

L'APPLI M

Depuis votre smartphone, avec L'Appli M, vous accédez à l'ensemble des services de mobilité de l'aire grenobloise ainsi qu'à toutes les informations utiles à vos déplacements.



**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI M !**





3

4

5

Les points d'information accessibles

AGENCE DE MOBILITÉ

Pour trouver toutes les informations sur M réso, rendez-vous dans l'une des agences de Mobilité. Des conseillers vous informent et vous renseignent sur l'offre de déplacement et proposent la vente des titres de transport M réso, cars Région et TER Auvergne-Rhône-Alpes. Les agences de Mobilité (Centre-ville, Station Mobile, Voiron, Crolles et Grand'place) sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

LES CONSEILLERS EN MOBILITÉ

Vous arrivez dans le secteur,
vous déménagez ou vous
changez de lieu de travail ?

Prenez rendez-vous
avec un conseiller en mobilité
au **04 38 70 38 70**.

Le conseiller en mobilité
peut vous présenter l'offre
de transports en commun,
les tarifs, le service
Flexo+ PMR.



3

Les agences Centre-Ville, Crolles, Voiron et Station Mobile proposent des dispositifs d'aide à l'orientation pour les personnes déficientes visuelles : bandes de guidage au sol pour vous guider jusqu'au guichet prioritaire (photo 1), boucles magnétiques pour les personnes malentendantes appareillées (photo 2).

1



2



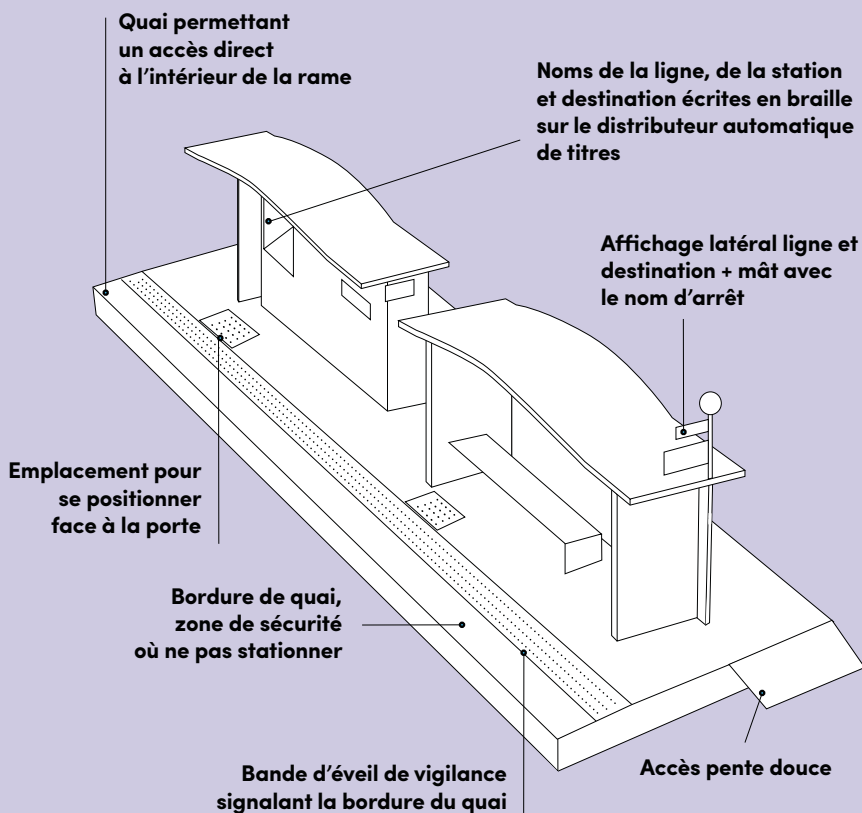
4

5

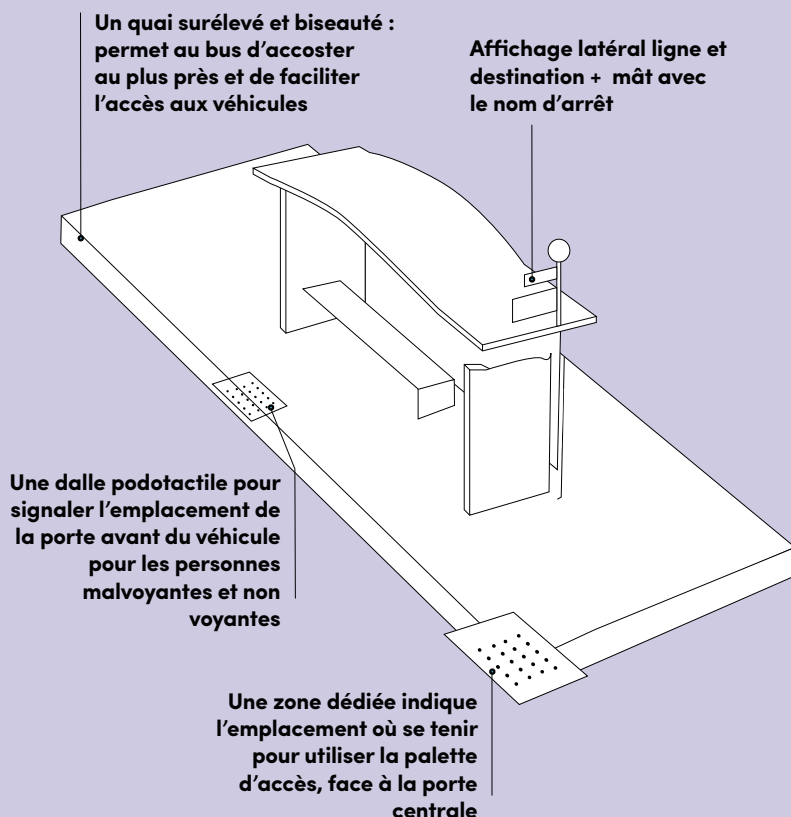
Les outils d'aide au voyage

ÉQUIPEMENTS EN STATION

STATION TRAMWAY



ARRÊT BUS



VÉHICULES ACCESSIBLES

Les lignes de tramway sont équipées de planchers bas, à hauteur des quais, afin d'en faciliter la montée et la descente. Toutes les lignes de bus sont exploitées avec des véhicules accessibles équipés de palettes ou de haillons élévateurs. Certaines lignes Flexo ne disposent pas d'emplacements fauteuil. Retrouvez l'information sur l'accessibilité des lignes sur **reso-m.fr**

Les outils d'aide au voyage

ARRÊTS EN STATION

Dispositif de repérage installé aux stations de la ligne :

Des dalles podotactiles positionnées face à l'emplacement des portes communes selon le matériel roulant, des bandes de guidage au sol vers les valideurs de titres.

À noter que, pour les personnes malvoyantes et non voyantes, la quasi totalité des bus est équipée de haut-parleurs extérieurs, qui peuvent être activés par la télécommande normalisée et qui annoncent le numéro de la ligne et la destination.





ANNONCES SONORES

L'ensemble des tramways et bus Chrono, Proximo, Flexo est équipé d'annonces sonores permettant d'indiquer le nom du prochain arrêt desservi.

GIROUETTES

Des girouettes frontales et latérales vous communiquent le numéro de la ligne ainsi que sa destination. Sur l'arrière du bus, une girouette reprend le numéro de la ligne.



Girouette frontale



Girouette latérale

3

4

5

Les outils d'aide au voyage

ÉQUIPEMENTS À BORD

Des écrans embarqués indiquant le nom du prochain arrêt et la destination de la ligne équipent tous les tramway et bus.



PALETTE D'ACCÈS

La quasi totalité des bus sont équipés de palette ou hayon au niveau de la porte centrale, qui permet une prise en charge sécurisée des personnes en fauteuil roulant. La palette joue le rôle de passerelle entre le quai et le véhicule.

Tramway : pas de palette dans les tramways, le quai permet un accès direct à l'intérieur de la rame.

Bus : demander la sortie de la palette d'accès, à l'aide du bouton de demande d'arrêt, avant l'ouverture des portes ou du hayon élévateur.

VALIDEURS

Ils sont dédiés aux utilisateurs de fauteuils roulants positionné à hauteur des emplacements réservés.

Les personnes en scooters PMR électriques détentrice d'une carte invalidité 80% sont autorisées sur les lignes de tramway et bus disposant des équipements adéquats en matière d'embarquement, de débarquement, et d'un espace UFR dédié disponible. Liste des lignes non accessibles aux scooters PMR disponible sur **reso-m.fr/lignes**.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS



1) Aux usagers en fauteuil roulant

Les bus sont équipés d'au moins 1 emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant. Certaines lignes Flexo n'ont pas d'emplacement fauteuil, liste à consulter sur le site internet. Dans les tramways, les personnes en fauteuil roulant peuvent se positionner à la hauteur de toutes les portes doubles. Retrouvez l'information accessibilité des lignes sur **reso-m.fr/lignes**.



2) Aux personnes à mobilité réduite

Ces places, accessibles en priorité aux personnes à mobilité réduite, sont signalées par un logo dans les bus et tramways.

N'hésitez pas à demander l'accès à cette place.

VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Comment se positionner avec mon fauteuil dans un bus ? Pour votre sécurité, votre fauteuil doit être positionné sur un emplacement réservé, dos au sens de circulation, la barre de maintien abaissée. Dans les véhicules de type autocar avec système d'attache et d'ancrage, les personnes en fauteuil roulant doivent être attachés.

SIGNAUX ET BOUTONS

Les signaux lumineux et sonores permettent de signaler l'ouverture des portes.

Les bus contiennent également des boutons de demande d'arrêt : positionnés à hauteur des emplacements réservés aux utilisateurs de fauteuil roulants, ces boutons permettent de demander au conducteur la mise en place de la palette d'accès.



Les outils d'aide au voyage

LA TÉLÉCOMMANDE NORMALISÉE

À quoi sert-elle ? Elle permet d'activer :

- les feux sonores des traversées piétonnes équipées,
- les bornes d'information voyageurs aux arrêts,
- le haut-parleur à l'avant du bus, sur la totalité des véhicules (hors rares exceptions).

Les tramways rénovés sont équipées d'un système permettant, à l'aide de la télécommande, de demander un arrêt. L'ouverture des portes s'effectue alors automatiquement.

Disponible sur l'ensemble de la ligne E.



OÙ ET COMMENT SE PROCURER LA TÉLÉCOMMANDE NORMALISÉE ?

Auprès de l'association Valentin Haüy (AVH) située au **21 B Avenue Marcelin Berthelot, 38100 GRENOBLE.**

Téléphone : 04 76 87 83 82

Pour qu'un carrefour à feux tricolores soit équipé d'un dispositif sonore.

Téléphone : 0 800 500 027 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)

SMMAG - Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

10, rue Hébert, 38000 Grenoble



3

Le service infotrafic vous permet de vérifier rapidement si un évènement majeur impacte votre ligne. Adoptez le réflexe et consultez la rubrique avant votre déplacement. Pour vos trajets dans le Grésivaudan et le Pays Voironnais, vous serez alertés en cas de perturbation sur votre ligne avec **le service d'alerte SMS**.

En cas de perturbation affectant votre ligne de transport en commun, l'infotrafic est diffusée sur **reso-m.fr/infotrafic** et dans **L'Appli M**.

Dans L'Appli M :

Lancer l'application et ouvrez le menu (bouton en haut à gauche)

- choisissez la rubrique « Toutes les perturbations » ;
- sélectionnez Bus/Tram.

Sur www.reso-m.fr :

- rendez-vous à la rubrique Infotrafic ;
- choisissez la ligne de tram ou de bus.

L'infotrafic est aussi disponible dans la recherche d'itinéraire des 2 plateformes.

4

5

Mon titre de transport

- Quel titre pour se déplacer sereinement ?
- Où acheter son titre de transport ?





Quel titre de transport pour se déplacer sereinement ?

La gratuité sur le réseau bus et tram est accordée :

- à l'accompagnateur d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec mention « besoin d'accompagnant » ;
- aux personnes détentrices de la CMI portant la mention « cécité ».



Tarif réduit pour tous les porteurs de CMI et leur accompagnateur (dans la limite d'un accompagnateur par trajet)



LES TICKETS

Vous empruntez les lignes M réso occasionnellement ? Choisissez le ticket qui vous convient pour voyager seul, en groupe ou en famille, de 1 h à 1 jour.

Si vous anticipez votre déplacement, vous pouvez acheter votre ticket 1 voyage aux distributeurs automatiques de titres, en agences de Mobilité ou en relais M réso. Vous pouvez également acheter votre titre directement sur votre mobile grâce à L'Appli M (disponible sur Android et IOS).

Enfin, utilisez votre carte bancaire comme ticket de transport : il suffit de la passer sur le valideur.

Info sur **reso-m.fr/un-tarif-pour-chacun**

Info + : les tickets ont une durée de validité d'une heure, à compter de la 1^{re} validation, y compris en correspondances ; allers-retours autorisés.

LES ABONNEMENTS

C'est la solution pour voyager sans limite pour un mois ou un an, sur l'ensemble du réseau ou en intra-Voironnais et intra-Grésivaudan :

- abonnement 5-10 ans et 11-17 ans
- abonnement 18-25 ans en études
- abonnement 18-64 ans
- abonnement 65-74 ans
- abonnement 75 ans et +
- abonnement Salarié M'PRO - réservé aux salariés des entreprises signataires d'une convention M'PRO. Renseignez-vous après de votre employeur.

- abonnements disponibles également pour vos déplacements à l'intérieur du Voironnais ou du Grésivaudan. Consultez notre page web <https://www.reso-m.fr/tarif>

Pour les personnes présentant une CMI mention invalidité (ou 80 %), un abonnement spécifique est disponible. Des réductions pouvant aller jusqu'à 95 % peuvent être accordées selon votre quotient familial, ce sont les abonnements PASTEL.

Pour + d'informations, vous pouvez contacter nos conseillers au 04 38 70 38 70.





AVEC L'APPLI M, VOTRE ABONNEMENT EST SUR VOTRE MOBILE !

Achetez et validez avec votre smartphone.
Rendez-vous sur reso-m.fr/app.

4

5

Où acheter son titre de transport ?

AGENCE DE MOBILITÉ CENTRE-VILLE

49-51, av. Alsace-Lorraine,
Grenoble.

Ouverte du lundi au samedi.*

Accès : arrêt Alsace-Lorraine,
lignes **A B D E** ; arrêt Gares,
lignes **A B D C1 C11 C12 C13 C14**
et lignes cars Région.

AGENCE DE MOBILITÉ STATION MOBILE

15 bd Joseph Vallier, Grenoble

Ouverte du lundi au vendredi.*

Accès : arrêt Vallier-Libération,
lignes **C E C13 C14 25** ; arrêts Vallier
Docteur Calmette, lignes **C C8**.

AGENCE DE MOBILITÉ VOIRON

4 av. Léon et Joanny Tardy,
38500 Voiron.

Ouverte du lundi au samedi.*

Accès : **C11 C13 30 31 32 33 34 38**
39 52 53 81 83 501

AGENCE DE MOBILITÉ GRAND'PLACE

Station tramway Grand'place
Quai tramway en direction
de Fontaine La Poya.

Ouverte du lundi au samedi.*

Accès : arrêt Grand'place,
lignes **A C3 C6 C8 65 67**.

AGENCE DE MOBILITÉ CROLLES

431 av. Ambroise Croizat,
38920 Crolles.

Ouverte du lundi au samedi.*

Accès : **C10 C11 35 84**

TABAC DU CAMPUS / POINT SERVICE M RÉSO

442 av. de la Bibliothèque,
Saint-Martin-d'Hères.

Ouverte du lundi au samedi.*

Accès : **B C C5 C8 C10 23 88 69**

* Retrouvez nos horaires
d'ouverture **en ligne**.

TICKET PAR CARTE BANCAIRE

Posez votre carte bancaire sur le valideur pour voyager en règle ! Conditions et tarifs : reso-m.fr/un-tarif-pour-chacun

TICKET PAR SMS

Titre mobile valable 1 heure sur l'ensemble du réseau M réso, correspondances comprises.

Ce service fonctionne avec tous les types de téléphones mobiles acceptant le SMS surtaxé.

Pas d'inscription préalable ni d'engagement.

Envoyez « 1H » au 93 123.

Zone intra-Grésivaudan :

envoyez « 1G » au 93 123.

Modalités : reso-m.fr/sms

Zone intra-Voironnais :

envoyez « 1H » au 93 900.

Modalités : reso-m.fr/sms

RELAIS M RÉSO

De nombreux commerces de proximité délivrent tickets, abonnements mensuels et annuels. Informations : reso-m.fr/relais-m

TICKET ACCOMPAGNATEUR

Vendu uniquement en agence sur carte Ourà.

BOUTIQUE EN LIGNE

Chargez ou rechargez votre carte Ourà depuis votre mobile ou ordinateur, grâce à L'Appli M : lancez l'appli ou le site pass.mobilites-m.fr. Nécessite de disposer d'une carte Ourà.

L'APPLI M

L'appli de toutes vos mobilités ! Votre mobile devient votre titre de transport. Lancez, flashez et voyagez ! Ticket, abonnement mensuel et annuel, abonnement Sur-Mesure. Rechargez aussi votre carte sans contact.

Info : reso-m.fr/app.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TITRES

Vous pouvez vous procurer l'ensemble des tickets et abonnements directement aux distributeurs des stations tram et certaines stations de bus Chrono. 4 autres distributeurs sont disponibles dans les agences Grand'Place et Centre-ville, à la Gare de Grenoble et à la Gare routière de Voiron.

**Bon
à savoir**

5





Mémo du voyageur

OBJETS TROUVÉS

Merci de le signaler au conducteur.



OBJETS ÉGARÉS

Vous avez perdu ou trouvé un objet sur le réseau M réso ?

1. Connectez-vous rapidement à la plateforme de gestion des objets sur tag.franceobjetstrouves.fr et donnez un maximum de détails permettant d'identifier votre objet.
2. Si votre objet est déjà signalé ou est retrouvé après votre signalement, nos équipes vous proposent un rendez-vous pour le récupérer directement sur le réseau auprès d'un conducteur (le jour même) ou à l'agence de Mobilité Centre-ville (de 8 h à 18 h du lundi au vendredi).
3. Au-delà du septième jour, sans récupération de votre part, il est transféré au service Objets trouvés de la Police municipale de Grenoble. Pour le Grésivaudan et le Pays Voironnais, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie ou du poste de police de la commune concernée.



ANIMAUX

Sont tolérés et transportés gratuitement les animaux de petite taille et les chiens guide d'aveugle et d'assistance aux personnes handicapées. Gros chiens en laisse et muselés (titres de transport obligatoire). Chiens d'attaque et nouveaux animaux de compagnie (NAC) interdits.



ÉQUIPEMENTS ET GLISSE URBAINE

L'usage des équipements de glisse urbaine (trottinette, rollers...) à bord des véhicules est interdit.



INTERDICTION DE TROUBLER LA TRANQUILITÉ DES VOYAGEURS

Par l'usage d'appareils ou d'instruments sonores individuels, sans écouteurs (baladeurs, lecteurs MP3 ou téléphones portables).



CYCLOMOTEURS ET MINI-SCOOTERS ÉLECTRIQUES INTERDITS

- Les vélos non pliables sont admis dans la partie centrale du tramway les dimanches et jours fériés, avant 7 h 30 et après 19 h 30 les jours ouvrables, sous réserve de ne pas gêner les voyageurs et de tenir dégagé l'espace devant les portes.
- Lorsque les véhicules en sont équipés, les vélos non motorisés (à l'exclusion des vélos à dimension atypique, monocycle, trottinette et tricycle) peuvent être transportés sur les supports à vélo fixés à l'arrière des véhicules.
- En agglomération, les scooters PMR sont autorisés à bord des tramways et de la majorité des bus accessibles, pour les détenteurs Carte Mobilité Inclusion 80 %. Retrouvez l'information d'accessibilité des lignes Flexo sur reso-m.fr/lignes



VALIDATION OBLIGATOIRE

À bord des bus et sur les quais des stations tram y compris en correspondance. Un voyage correspond à 1 heure de trajet. Correspondances et retours autorisés. Transport gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.



CIGARETTE

Interdiction de fumer et devapoter à bord des véhicules ainsi qu'aux arrêts de tram et bus.







Flexo+ PMR

04 76 20 66 33

pmr@m-tag.fr



Toutes les solutions
de mobilités sur

mobilités-m.fr

Toute l'information
en ligne sur

reso-m.fr



04 38 70 38 70

AGENCE CENTRE-VILLE

49-51, av. Alsace-Lorraine,
Grenoble

A B D E C1
C11 C12 C13 C14

AGENCE STATION MOBILE

15 bd Joseph Vallier,
Grenoble

C E C8 C13 C14 25

AGENCE CROLLES

431 avenue Ambroise Croizat,
Crolles,

C10 C11 35 84

AGENCE GRAND'PLACE

Arrêt Grand'place
Grenoble

A C3 C6 C8 65 67

AGENCE VOIRON

4 av. Léon et Joanny Tardy,
Voiron

C11 C13 30 31 32 33 34 38
39 52 53 81 83 501

TABAC DU CAMPUS / POINT SERVICE M RÉSO

442 av. de la Bibliothèque,
Saint-Martin-d'Hères

B C C5 C8 C10 23 88 69

Crédits Photos :

M TAG, G. Reboisson, P. Paillard,

M. Jacob--Roux, L. Serra, DR